

Commune d'Aubenas-les-Alpes PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE (retrait gonflement des argiles)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2016-326-001 du 21 novembre 2016

Légende :

Niveau de contraintes



Zone B1 - Constructible sous conditions



Zone B2 - Constructible sous conditions

Nature du risque

a : retrait-gonflement des argiles



Echelle : 1/10 000

Réalisation : Sol Concept

Version

Etablie le : Mai 2015

Edition : Sol Concept

Modifiée le :

